



HEAL
HEALTH AND
ENVIRONMENT
ALLIANCE

à

Monsieur Didier GUILLAUME, Ministre de l'agriculture

Monsieur Roger GENET, Directeur de l'ANSES

Limoges, le 06 mars 2020

Messieurs,

Par la présente, nos organisations souhaitent attirer votre attention sur la situation de trois fongicides - respectivement le cyprodinil, le mépanipirim et le pyriméthanil - dont les autorisations expirent en 2020, même si une possible extension administrative concernant mépanipirim et pyriméthanil était à l'ordre du jour du comité pesticides du 18 février (Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale ou ScoPAFF).

Selon nous, les homologations de ces trois substances fongicides, qui font partie de la famille des anilinopyrimidines, ne doivent pas être renouvelées, pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord, ces substances font partie de la liste des perturbateurs endocriniens **(PE) thyroïdiens suspectés** sur laquelle nous vous avons alerté en juin 2019 et que nous avons présentée à l'Anses le 28 octobre 2019 (1). Cette liste est tirée du croisement de la liste des pesticides ayant une activité thyroïdienne par l'agence européenne de santé alimentaire (EFSA) en 2013, et de celle établie par l'ANSES sur les contaminants retrouvés dans l'alimentation dans son Etude de l'alimentation totale française (Eat2 tome 2, juin 2011). On retrouve deux de ces substances, le cyprodinil et le pyriméthanil parmi les contaminants de l'alimentation infantile (cf EAT i), le cyprodinil faisant partie des 11 substances détectées dans plus de 10% des échantillons.
- Par ailleurs, une publication très récente a mis en évidence le **rôle neurotoxique** (2) que pourraient avoir ces substances dans l'aggravation de la maladie d'Alzheimer chez l'animal. La robustesse de cette étude est liée aux critères et aux biomarqueurs retenus et étudiés pour la maladie d'Alzheimer même si l'étude porte sur des rongeurs. Cette publication est le fruit d'un travail conjoint entre l'INSERM, le CNRS

et le LipSTIC LabEx. Dans cette étude, l'exposition à ces fongicides correspond aux taux réglementaires admis dans l'eau de boisson (0,1µg/l) et à une exposition de longue durée (de 6 à 9 mois chez les modèles).

- En dernier lieu, dans le cas du pyriméthanil, nous vous rappelons notre courrier du 20 septembre 2019 dans lequel nous vous faisons part de nos inquiétudes quant à la possible contamination par voie aérienne de la population de Saint Estephe (33) à certaines périodes, à des doses de 2,1µg de pyrimethanil par 24 heures (3).

Aussi nous vous sollicitons pour que l'Anses rende public son avis, notamment puisque la France est l'Etat rapporteur désigné dans le cas du Cyprodinil.

Dans l'esprit des recommandations de la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2), faisant de la lutte pour la diminution de l'exposition aux PE par voie alimentaire une priorité, nous attendons également du Ministère qu'il communique en toute transparence la position adoptée lors des discussions et votes concernant les re-homologations qui auront lieu au sein du comité européen ScoPAFF en charge de la décision finale.

Malgré une probable extension administrative pour deux de ces trois substances la décision concernant le cyprodinil reste en suspens. Une prise de position forte et transparente de la part de la France demeure importante dans l'objectif de promouvoir la santé de la population européenne.

Pour les deux associations, le Président de l'AMLP

Contacts :

AMLP : Docteur Pierre-Michel PERINAUD, 18 rue Séverine 87000 Limoges
docteur.perinaud.amlp@gmail.com 06 31 23 66 72

HEAL : Natacha Cingotti, chargée de programme santé et substances chimiques, Health and Environment Alliance, natacha@env-health.org ; +32-2-234-36-45

¹ Courrier AMLP, Générations Futures, HEAL, PAN Europe, du 6 juin 2019, présenté à l'ANSES lors d'une rencontre le 28 octobre 2019

² PA Lafon and al, "Fungicide residues exposure and beta amyloid aggregation in a mouse model of alzheimers disease", Environmental Health Perspectives, 128(1) January 2020, <https://doi.org/10.1289/EHP5550>

³ Courrier AMLP, 20 septembre 2019